



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2026

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Lundi le 16 mars 2026 à 18h30. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

#### **Sont présents**

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1  
Hind Rihani, conseillère siège 2  
Michel Milot, conseiller siège 4  
Carole Lessard, conseillère siège 5  
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

#### **Absence(s)**

André Tremblay, conseiller siège 3

#### **Secrétaire d'assemblée**

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTIONS
  - 3.1 Modification au contrat - rénovation du bâtiment municipal - 194, rue du Pont
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**Monsieur Gabriel Blanchet, conseiller, se joint à la séance à 18h33**



010RSE-0326

N° de résolution  
ou annotation

011RSE-0326

012RSE-0326



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Milot  
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 3. RÉOLUTIONS

#### 3.1 Modification au contrat - rénovation du bâtiment municipal - 194, rue du Pont

**CONSIDÉRANT QUE** des anomalies ont été décelées au niveau de la structure de bois du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ces anomalies doivent être corrigées et que ces corrections n'étaient pas incluses dans le contrat initial;

Il est proposé par Carole Lessard  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise un déboursé supplémentaire de 25 854,46\$ plus taxes à Gestion BGC Inc. pour les corrections à la structure, tel que spécifié à la directive de modification PM-003-A-02;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le directeur général M. Eric Gélinas ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Julie Maurice à signer la directive de modification PM-003-A-02.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Hind Rihani

Que l'assemblée soit levée à 18h39

**Adoptée à l'unanimité.**

  
Martin Héroux  
maire

  
Eric Gélinas  
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Assemblée extraordinaire 16 mars 2026  
Procès-verbal